



Plateforme pour l'accueil  
préscolaire  
Office de l'enfance et de la  
jeunesse  
Route des Jeunes 1E  
1227 Les Acacias

N/réf. : 149

Genève, le 5 août 2024

**Rapport d'activité législature 2018-2023**  
**5<sup>ème</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> décembre 2022– 31 janvier 2024)**

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 3, lettre b, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 10 du règlement sur l'accueil préscolaire, du 29 juin 2022 (RAPr, J 6 28.01)

**II. Compétences légales de la commission**

La plateforme pour l'accueil préscolaire a pour tâche :

- de favoriser la communication et la coordination entre les acteurs du domaine de l'accueil préscolaire, ainsi que les services de l'administration cantonale pour promouvoir la qualité des prestations d'accueil;
- de fournir des préavis ou de faire des recommandations dans le domaine de l'accueil préscolaire, en particulier sur la qualité des prestations d'accueil et de la formation du personnel, à l'attention du département, des communes ou de la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire.

**III. Activités de la commission**

La plateforme a tenu 4 séances plénières ainsi que 3 séances en sous-groupe. Depuis le printemps 2023, les membres de la plateforme ont entamé des travaux sur la base de constats partagés présentés ci-après :

- Important développement des places dans les structures d'accueil préscolaire (SAPE) ces dernières années;
- Evolution des équipes éducatives avec une augmentation de la part des assistantes et assistants socio-éducatifs (ASE) dans les SAPE (28% en 2022) et une diminution de la part de personnel non qualifié (12% d'aides et d'auxiliaires en 2022);

- Difficulté à maintenir un taux effectif de 60% d'éducatrices et éducateurs de l'enfance (EDE) pour répondre aux normes réglementaires;
- Problématiques liées au personnel : absences au travail, nécessité de trouver des solutions pour le remplacement du personnel, difficulté à recruter des directions de SAPE, diminution de l'attractivité des professions de la petite enfance, besoins élevés en personnel qualifié liés à l'ouverture ces prochaines années de nombreuses nouvelles places d'accueil préscolaire;
- Evolution de la population accueillie à Genève avec une diversité accrue (socio-économique, familiale, linguistique) et une augmentation des besoins spécifiques des enfants.

Sur la base de ces constats, les membres de la plateforme ont posé des pistes de réflexion et élaboré une feuille de route. Elle se compose de deux axes de travail principaux et d'une douzaine d'objectifs qui donneront lieu à des recommandations ou propositions d'action.

#### *Axe 1 : Maintenir les conditions propices à la qualité des prestations*

*Objectif 1* : Clarifier les rôles et responsabilités des EDE et ASE en proposant des recommandations basées notamment sur les plans d'études cadre EDE-ASE

*Objectif 2* : Identifier les tâches d'intendance qui peuvent être déléguées et les profils professionnels concernés (logistique, nettoyage, etc.)

*Objectif 3* : a) Etablir un panorama des profils professionnels pouvant intervenir au sein des équipes éducatives ; b) Identifier les profils pouvant faire partie du personnel éducatif encadrant

*Objectif 4* : Définir les profils et la formation des personnes en charge du pilotage des SAPE et publier ces éléments dans une directive concernant les dispositions du règlement sur l'accueil préscolaire y relatives

*Objectif 5* : Identifier les causes de l'absence au travail

*Objectif 6* : Proposer des pistes pour diminuer l'impact de l'absence au travail et pour répondre au besoin en remplacement

*Objectif 7* : Identifier les besoins en formation continue du personnel des SAPE et des structures de coordination de l'accueil familial de jour, notamment pour l'accueil des enfants avec des besoins spécifiques.

#### *Axe 2 : Promouvoir les métiers de la petite enfance*

*Objectif 1* : Mettre sur pied une campagne de communication pour changer l'image de la profession, valoriser ces professions auprès des hommes, mieux mettre en valeur les carrières possibles de ces métiers

*Objectif 2* : Favoriser l'orientation vers ces métiers dès la sortie du cycle d'orientation en promouvant la voie CFC ASE suivie d'une formation d'EDE en 2 ans

*Objectif 3* : Inciter l'engagement d'apprentis ASE par les SAPE et valoriser les formateurs à la pratique professionnelle

*Objectif 4* : Promouvoir les voies de formation EDE en emploi

*Objectif 5* : Développer les passerelles entre écoles supérieures et hautes écoles spécialisées

*Objectif 6* : Permettre l'admission à l'ESEDE à des personnes avec des parcours atypiques et la reconnaissance des acquis de l'expérience.

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Gestion administrative des dossiers des commissaires (masques arrêtés, récolte documents commissaires, invitations commissaires, mailing-liste)
- Prise de PV, envoi de l'ordre du jour, réservation des salles, envoi des PV
- Suivi des jetons de présence.

**V. Frais de la commission**

**A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

6662 francs.

**B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

**C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

**C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Néant.



Eléonore Zottos  
Présidente de la plateforme